

# **Ordonnance sur l'allégement douanier selon l'emploi (Ordonnance sur les allègements douaniers, OADou)**

**Modification du 14 janvier 2004**

---

*Le Département fédéral des finances  
arrête:*

I

L'annexe à l'ordonnance du 20 septembre 1999 sur l'allégement douanier selon l'emploi<sup>1</sup> est modifiée comme suit:

*Modification de taux de droits*

N° du tarif	Taux actuel	Remplacer par
1107.1012	6.10	5.05
1107.2012	7.15	6.10

II

La présente modification entre en vigueur avec effet rétroactif le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

14 janvier 2004

Département fédéral des finances:  
Hans-Rudolf Merz

<sup>1</sup> RS 631.146.31

